

Règlements et taxes

Le règlement relatif à la gestion des déchets est disponible sur notre site internet www.prez.ch.

Déchets inertes

De petites quantités (100 litres au maximum) peuvent être déposées dans les déchetteries.

Les déchets inertes plus conséquents sont à acheminer directement **à la décharge de Châtillon**, station de tri, Route de la Combe 50, 1730 Hauterive (ce service est payant).

Emplacements des déchetteries



Emplacements des déchets verts



Emplacements des containers



Toutes les informations ainsi que les plans sont également disponibles sur le site internet www.prez.ch.